



BELVEDERE

Beaucaire, 03 juillet 2012

Dans sa décision de ce jour, le Tribunal de commerce de Dijon a placé les 7 filiales (*) du Groupe qui faisaient l'objet d'un Plan de Sauvegarde en Redressement Judiciaire.

Ce faisant, ces sociétés qui abritent des actifs stratégiques du Groupe sont ainsi protégées. Cette procédure leur permettra de participer aux opérations de réalisations d'actifs actuellement en cours ainsi qu'au désendettement ce qui reste l'objectif prioritaire du Groupe.

Enfin comme pour Belvédère SA, le Tribunal de commerce a désigné Maître Frédéric Abitbol en qualité d'Administrateur judiciaire avec mission d'assister les dirigeants. M° Philippe Maître et M° Jean-Claude Pierrel, mandataires judiciaires, ont été désignés représentants des créanciers.

(*) 7 sociétés filiales : Marie Brizard et Roger International S.A.S., Sobieski Sp z o.o., Destylarnia Sobieski SA, Destylernia « Polmos » w Krakowie SA, Sobieski Trade Sp z o.o., Domain Menada Sp z o.o., Fabryka Wodek « Polmos » Lancut SA.